

REGLEMENT PARTICULIER SLALOMS

1er SLALOM DE PIERRE-BUFFIERE LIMOUSIN

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE MAUVE organise les 7 et 8 Octobre 2017 un slalom dénommé: 1er Slalom Automobile de PIERRE-BUFFIERE LIMOUSIN.

Cette compétition compte pour le Championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile Limousin 2017 et pour la Coupe de France des Slaloms 2018.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Limousin sous le numéro 1709 en date du 30 juin 2017 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 664 en date du 6 juillet 2017.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Serge RIBIERRE	licence n° 17315
Commissaires Sportifs :	Mme Eliane RENON	Licence n° 57 918
	M. Roland LAVERGNE	Licence n° 7041
Directeur de Course :	M. Michel VAURIE	Licence n° 1059
Directeur de Course Adjoint :	M. Pierre MASDIEU	Licence n° 163437
Commissaires Techniques	M. Guillaume KRUGER	Licence n° 183 231
	M. Serge PEGOLOTTI	Licence n° 6 047
Chargé des relations avec les concurrents	M. Xavier ARISTIDE	Licence n° 32 245
Chronométrateurs (C au minimum)	M. Alain SYLVAIN	Licence n° 234 828
	Mme. Anne-Claire DUVAL	Licence n° 242 612

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 29 septembre 2017 à minuit.

Publication de la liste des engagés le 6 octobre 2017.

Vérifications administratives le 07/10/2017 de 14h00 à 18h15 et le 08/10/2017 de 7h45 à 9h15.

Lieu : Salle des Fêtes de Chabanas

Vérifications techniques le 07/10/17 de 14h15 à 18h30 et le 08/10/17 de 7h45 à 9h20.

Lieu : Site de Chabanas

RAPPEL : Les concurrents doivent présenter leur équipement au moment des vérifications techniques.

Réunion du Collège des Commissaires Sportif le 08/10/17 à 8h20.

Lieu : Salle des Fêtes de Chabanas.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 08/10/17 à 9h30.

Essais non chronométrés le 07/10//17 de 15h00 à 21h et le 08/10/17 de 8h30 à 9h30.

Essais chronométrés le 08/10/17 de 9h45 à 10h45.

Briefing des pilotes écrit et distribué.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 10h50.

Course :

- 1^{ère} manche le 08/10/17 de 11h00 à 12h15
- 2^{ème} manche le 08/10/17 de 14h00 à 15h15
- 3^{ème} manche le 08/10/17 de 15h30 à 16h45
- 4^{ème} manche le 08/10/17 de 16h50 à 18h05

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le 08/10/17, 15 mn après la fin de la dernière manche.

Lieu : Site de Chabanas

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu : Site de Chabanas

Remise des prix le 08/10/17 30mn après l'arrivée du dernier concurrent. Sur le site de Chabansa.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage RENAULT, 9, avenue de Toulouse 87260 PIERRE-BUFFIERE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 9h30.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Des Titres de Participations régional Slalom, valables uniquement pour cette épreuve, pourront être délivrés sur place.

Conditions de délivrance :

- Etre titulaire du permis de conduire.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile datant de moins de 6 mois. Aucun certificat ne sera délivré sur place.
- Casque et teeshirt à manches longues obligatoires.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mr Morgan CRUANES

4, Martegoutte

87310 SAINT-AUVENT

Tél : 06.32.40.76.56. E-mail : m.cruanes@live.fr

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le 29/09/17 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 140 €, réduits à 70 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, dont l'engagement sera envoyé avant le 30/09/17 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Les frais de participation seront augmentés de 10.00 € pour tout engagement envoyé à partir de 29/09/17 (cachet de la poste faisant foi).

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Pour cette première édition le tarif proposé a été minoré afin que tous les pilotes intéressés découvrent cette nouvelle épreuve.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 80 dont 15 peuvent être réservées au Groupe Loisir.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (Voir tableau).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.7.P Echappement

Voir Règlement Standard Courses de Côte et Slaloms

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable).....
- Publicité optionnelle

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le parcours du slalom de PIERRE-BUFFIERE LIMOUSIN est tracé sur site de Chabanas. (cf. plan joint)

La course se déroulera en 4 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ arrêté.

Arrivée lancée.

Longueur du parcours 1 440 mètres.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Le parc concurrents sera situé sur le site de Chabanas

Le parc concurrents sera accessible à partir de 14 h00, le 06/10/17

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE

Les tableaux d’affichage seront placés :

- Pendant toute la durée de l’épreuve au bungalow des vérifications administratives.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence sera organisée.

Lieu Site de Chabanas le 07/10/17 de 14h00 à 21h00 et le 08/10/17 de 7h45 à 19h00.

Téléphone permanence **M. Patrick CRUANES : 06.11.63.78.34.**

Centre de secours le plus proche : Centre de secours

Lieu : 87260 PIERRE-BUFFIERE Téléphone n° 18 ou 112.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2p.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

- Quille de parcours renversée ou déplacée = 1 seconde
- Quille d'arrivée renversée ou déplacée = 2 secondes
- Plus de 2 quilles = exclusion de la manche
- Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés 15 minutes après la fin de la dernière manche au bungalow des vérifications administratives et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. TROPHEES

Néant.

10.2P. PRIX

Néant.

10.3P. COUPES

Il sera attribué 1 coupe ou 1 lot à chaque concurrent classé et présent à la remise des prix.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.